



TNDA AVOCATS

PP *TNDA est un cabinet spécialisé en droit du travail, droit de la sécurité sociale et droit pénal.*

2024

## Protection sociale 2024 : les changements à anticiper

Le début de l'année 2024 marque l'entrée en vigueur de plusieurs nouveautés dans le domaine de la protection sociale. Ces changements, qui touchent tant les employeurs que les salariés, méritent toute notre attention.

### LES AJUSTEMENTS DES COTISATIONS

Le plafond de la sécurité sociale connaît une revalorisation significative de 5,4 %, s'établissant désormais à 3 864 € par mois. Pour illustrer

concrètement, cela signifie que les cotisations seront calculées sur une base annuelle de 46 368 €. Par ailleurs, la cotisation patronale d'assurance vieillesse déplafonnée augmente de 0,12 point, passant à 2,02 %, afin de financer la revalorisation des pensions minimales. En contrepartie, la part mutualisée de la cotisation AT-MP diminue légèrement, s'établissant à 0,46%.

## **ALLÈGEMENTS ET EXONÉRATIONS**

Pour alléger la charge des employeurs, le décret n° 2023-1329 ajuste les valeurs maximales du taux de la réduction générale des cotisations sociales patronales. Les rémunérations maximales pour bénéficier de ces réductions sont fixées à 2,5 Smic pour l'assurance maladie et à 3,5 Smic pour les allocations familiales, avec un plancher de deux Smic. Ce dispositif vise à soutenir l'emploi tout en préservant les droits sociaux des salariés.

## **AVANTAGES ET PRESTATIONS**

Concernant les titres-restaurant, la limite d'exonération de la contribution patronale augmente à 7,18 €, favorisant ainsi le pouvoir d'achat des salariés. De plus, la revalorisation des pensions de vieillesse du régime général de 5,3 % reflète l'engagement continu envers le bien-être des retraités. Il est essentiel de se tenir informé de ces évolutions pour garantir une gestion optimale des ressources humaines et financières.

Ces points essentiels ne sont qu'un aperçu des nouveautés qui nous attendent en matière de protection sociale pour l'année 2024.

# TNDA A V O C A T S

12 RUE DE BERRI  
75008 PARIS  
T 01 58 36 56 56  
F 01 58 36 06 78  
WWW.TNDA.EU



Retrouvez toutes nos actualités sur notre page LinkedIn !

TNDA figure parmi les 50 cabinets de droit social dans le supplément "Droit Social" du Figaro Partner !

<https://www.calameo.com/read/0055763745db3b36cabfa>

J'y vais !

J'y vais !



[01 58 36 56 56](tel:0158365656)



12 rue de Berri  
75008 Paris



[e.durand-gasselin@tnda.eu](mailto:e.durand-gasselin@tnda.eu)

[Voir dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

